Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 09/10/2025 à 09h08 Réference de l'AR : 008-240800821-20250929-2025\_09\_195-DE Publié le 09/10/2025 ; Rendu exécutoire le 09/10/2025

## Département Des ARDENNES

\_\_\_\_\_

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL: 44** 

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 02.10.2025 Convocation faite Le 23.09.2025

Délibération N°2025-09-195

Fleurir la France : proposition de modification du règlement du concours

## ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

## **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

PRIGNON. CHRISMENT. Fabien Étaient présents : MM. Richard Hervé FRANCOTTE. Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART. DEBOWSKI, Pascal GILLAUX. Mathieu SONNET, MM. Richard André ESCOBAR. **M**me Magali CAPLET, Mme Liliane PASSEFORT. M. Robert ITUCCI. Mme Jennifer PECHEUX. MM. Eric GUERINY, MM. Gérard DELATTE, Eric VISCARDY, Dominique HAMAIDE, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Jean-Claude JACQUEMART, Isabelle BODART. MM. Patrice PRINCE. M<sup>mes</sup> Dominique FLORES. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Jean-Pol DEVRESSE. LAHAYE. MM. Gérald GIULIANI, Evelvne Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Mme (pouvoir à Angélique WAUTOT excusés: Absents M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Frédérique CHABOT (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS). M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la proposition du jury communautaire propose de créer un prix pour les petites communes et d'un prix pour les grosses et moyennes communes ; les petites communes pouvant couvrir plus facilement leur territoire en fleurissement, ce qui désavantage les moyennes et grosses communes. Les communes de moins de 500 habitants seraient intégrées au groupe « petites communes »,

Considérant que l'attribution de ce nouveau prix se ferait dans les mêmes conditions que le premier et de même valeur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* <u>approuve</u> l'attribution d'un nouveau prix pour les petites communes (de moins de 500 habitants) dans les mêmes conditions et de la même valeur que le prix attribué aux moyennes et grosses communes, à savoir une subvention d'un montant de 500 € et un bon d'achat de 150 € à utiliser chez un pépiniériste local.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS